

Fiche action de la Convention-Cadre de l'Éducation à l'Environnement Pour un Développement Durable en Languedoc-Roussillon

7 > Gestion de l'eau

Contexte & Enjeu

Les eaux continentales, littorales et lagunaires subissent des pollutions urbaines, industrielles et agricoles, drainées depuis le bassin versant, d'autant plus importantes qu'elles se combinent à la pression démographique et touristique croissante dans notre région.

Dans ce contexte, la préservation, la gestion équilibrée et la restauration de la ressource en eau sont d'intérêt général. Les enjeux de quantité et de qualité des ressources en eau s'inscrivent dans les engagements internationaux de la France, mais aussi dans la déclinaison de directives européennes qui fixent des objectifs pour atteindre le bon état écologique des masses d'eau d'ici 2015.

En région Languedoc-Roussillon, certains territoires sont déjà identifiés comme ne pouvant couvrir à terme leurs besoins en eau potable, compte tenu de l'inadéquation entre la disponibilité de la ressource, sa qualité et l'accroissement de la demande.

Par conséquent, toute action de sensibilisation à l'utilisation économe de l'eau et à la protection de l'eau et des milieux aquatiques constitue un objectif prioritaire. L'appropriation de ces enjeux par le grand public constitue une opportunité et un enjeu fort à développer, en terme d'éducation à l'environnement pour un développement durable.

Objectifs

- Eduquer les publics des territoires à la notion de ressource en eau,
- Sensibiliser et former à une gestion concertée de la ressource avec les différents usagers.
- Eduquer aux problèmes d'économie d'eau en collectivité et chez les particuliers.
- Sensibiliser à la lutte contre la pollution des milieux aquatiques.
- Favoriser l'évolution des comportements vers un plus grand respect des milieux aquatiques.
- Inscrire les actions dans la durée et contribuer à développer l'écocitoyenneté.

Évaluation

Toute action d'éducation à l'environnement doit suivre un processus d'évaluation construit. Cette évaluation doit mettre en avant les apports de cette action, les approches choisies, la méthodologie employée. Cette évaluation sert également à identifier et valoriser les publics rencontrés durant cette action. Afin que l'évaluation se déroule sur des bases communes, une fiche type d'évaluation (action ou projet pédagogique) vous est fournie dans le dossier de la Convention-Cadre. Celle-ci est à renvoyer, à la fin de chacune de vos actions aux financeurs ayant signé la CCEE.

Partenaires régionaux susceptibles de financer

- Région Languedoc-Roussillon
- Direction régionale de l'environnement Languedoc-Roussillon
- Agence de l'Eau Rhône - Méditerranée et Corse
- Académie de Montpellier

Autres soutiens

D'autres partenariats techniques et financiers peuvent être sollicités auprès des Conseils Généraux, communes, intercommunalités, ministères, Europe, fondations, entreprises.

Ressources pédagogiques disponibles

- Centres de ressources du GRAINE Languedoc-Roussillon et du réseau LIEN,
- Réseau des Centres Régionaux de Documentation Pédagogique et CDDP
- Services éducatifs de l'Académie de Montpellier
- Sup'Agro Florac (ex Centre d'Expérimentation Pédagogique)
- Agence de l'Eau Rhône – Méditerranée et Corse
- Agence de l'Eau Adour-Garonne
- Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- Bureau de Recherche Géologique et Minière
- PsEau, programme solidarité eau (www.pseau.org)
- Office international de l'Eau
- Site institutionnel « Eau France » (www.eaufrance.fr)